



LES CRAINTES VIETNAMIENNES FACE A
LA CHINE,
*APPARENCES ET REALITES DES RELATIONS
SINO-VIETNAMIENNES.*

Mémoire de géopolitique
du chef de bataillon Eric de Saint Salvy
dans le cadre du séminaire « géopolitique de l'Asie du Sud-Est »

Directeur : Madame Valérie Niquet,
maître de conférence à l'Institut de
stratégie comparée de l'Université de
Paris 1

Mars 2003

SOMMAIRE

LES CRAINTES VIETNAMIENNES FACE A LA CHINE, APPARENCES ET REALITES DES RELATIONS SINO-VIETNAMIENNES.

Première partie

Historique des relations sino-vietnamiennes.

Ere pré-communiste.

Ere communiste.

Seconde partie

Le rapprochement nécessaire.

L'intérêt des partis communistes.

L'affaiblissement vietnamien redessine sa politique extérieure régionale.

Les visées régionales de la Chine.

Le discours officiel sur les relations bilatérales.

Troisième partie

La réalité des relations bilatérales.

Le règlement des conflits territoriaux et maritimes à la faveur des Chinois.

Le déséquilibre des échanges commerciaux.

L'impact de l'entrée de la Chine dans l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

LES CRAINTES VIETNAMIENNES FACE A LA CHINE, APPARENCES ET REALITES DES RELATIONS SINO-VIETNAMIENNES.

Introduction.

Emancipé depuis mille ans de l'empire chinois, le Vietnam indépendant entretient des relations particulières avec son voisin. C'est le seul, il est vrai, qu'il souhaiterait considérer comme son égal, à la différence du Cambodge et du Laos.

L'histoire du Vietnam ne s'explique et ne se comprend que mise en lumière par les événements qui se déroulent en Chine. Le pays Viet agit souvent en fonction des Chinois, dans le même sens ou dans le sens inverse en fonction des périodes, dans une sorte de mouvement d'attraction et de répulsion. La Chine est jalouée, mais reste la référence pour l'action politique et économique.

Depuis 1991 les relations entre les deux pays ont évolué vers un rapprochement avec une rapidité aussi déconcertante que celle de l'effondrement de l'Union Soviétique.

L'évènement initiant cette réconciliation est, avant tout, le retrait vietnamien du Cambodge en 1989. Mais la fin de l'URSS a certainement rapproché la République Socialiste du Vietnam (RSVN) et la République Populaire de Chine (RPC). Dans le monde en recomposition, le partage d'une même idéologie, le marxisme-léninisme, méritait de renouer des liens. A cela, s'ajoute, pour le Vietnam, un besoin économique crucial pour sa survie. Il lui faut trouver un partenaire commercial en remplacement des pays d'Europe de l'Est et un exemple de réforme à étudier.

Les similitudes, positives ou négatives, entre les deux pays sont nombreuses, rôle central du parti dans les affaires du pays, niveau de développement, corruption des fonctionnaires. Cependant, malgré les discours officiels sur la coopération et les relations bilatérales, le Vietnam se sent de plus en plus lésé par la Chine. Les accords ne sont pas nécessairement équilibrés, et l'avenir économique des Chinois semble plus assuré que celui des Vietnamiens. La RPC s'affirme déjà comme la puissance politique régionale en passe de devenir une puissance économique. De son côté la RSVN reste un pays pauvre (le 142^{ème} en terme de PIB par habitant) qui, de plus, n'a pas la faveur des investisseurs étrangers.

Au Vietnam, cette situation vis-à-vis de la Chine nourrit la critique et la contestation envers le parti qui joue sa survie. Elles ont été particulièrement virulentes à propos des traités sino-vietnamiens sur le tracé des frontières.

Enfin, l'évolution des relations bilatérales est loin d'être arrivée au stade de la pleine normalisation pacifiée et l'impact de l'entrée de la RPC dans l'OMC n'a pas encore été pleinement mesuré.

1. Historique des relations sino-vietnamiennes

1.1 Ere pré communiste.

L'émancipation territoriale.

Le Vietnam s'est constitué au fil des siècles par la conjugaison de deux mouvements parallèles, une marche vers le sud et un éloignement du monde chinois et de ses influences : désenclavement et désinisation¹.

Le pays Viet (Tonkin actuel) a été sous domination chinoise directe pendant un millénaire (111 avant JC – 939 après JC). Puis à partir du XI^{ème} siècle, canalisés à l'Ouest par les montagnes, les Viets sont descendus vers le sud le long des plaines littorales. Ce mouvement vers le sud, encouragé par le nouveau pouvoir royal Viet a été baptisé Nam-Tiên (marche vers le sud).

Le premier obstacle rencontré par les Viets fut le col de Hoanh Son, qui marquait l'entrée dans le royaume hindouisé du Champa. Celui-ci, fondé à partir d'une commanderie militaire, initialement sous la tutelle chinoise, était indépendant depuis le II^{ème} siècle. Il constituait une zone frontière entre deux mondes, hindou et chinois. Après traités et batailles, le royaume du Champa fut éliminé en 1471 et définitivement rayé de la carte au XVII^{ème} siècle. C'est alors que les Viets du centre entreprirent la conquête du sud préfigurant ainsi les partages futurs entre les Vietnam du Nord et du Sud. En effet ce ne sont plus les Viets du Nord qui déversent leur surplus démographique, mais bien ceux du centre qui affichent déjà leur différence avec le « vieux royaume Viet ». Il y eut, cependant, trois exceptions plus tardivement, les transferts de main d'œuvre de l'époque colonial, l'émigration d'un million de personnes après les accords de Genève de 1954, et l'afflux de 500 000 cadres nordistes après la réunification.

Mais dans ce deuxième mouvement vers le Sud, les Viets ont retrouvé les Chinois dans la région du delta du Mékong, alors contrôlé par les Khmers. En effet, de nombreux Chinois avaient immigré après la chute de la dynastie Ming en 1644.

A partir de 1802, les Viets ont pris possession de l'ensemble du delta. Ils ont assimilé progressivement de nouvelles cultures devenant ainsi des Vietnamiens. Ils commencèrent alors leur marche vers l'Ouest, c'est à dire vers les montagnes.

¹ Philippe Papin, *Viêt-Nam, parcours d'une nation*, la documentation française 1999

Cependant, l'objectif territorial était plutôt les plaines khmères de l'actuel Cambodge.

La colonisation française figea cette conquête à l'Ouest. Mais devant la nécessité de trouver des terres permettant de nourrir une population de plus en plus nombreuse, les Viets colonisèrent alors les terres montagneuses habitées par les minorités Thaïs, Mong, Hoa.

Malgré son histoire fondée sur des conquêtes, le Vietnam reste un territoire homogène d'un point de vue ethnique par rapport à ses voisins : 85% de la population est d'origine Viet. Les Chinois ont, cependant, constitué depuis toujours une forte minorité, jamais vraiment intégrée et dont les intérêts ont toujours été défendus par le puissant voisin.

L'émancipation linguistique.

Dans la même dynamique qui les a conduit à s'émanciper politiquement et territorialement de la Chine, les Viets se sont éloignés de la culture chinoise.

L'apport initial est, bien sûr, fort important. Outre la langue, on retrouve, entre autres, les techniques et outils agricoles, notamment pour la culture du riz (endiguement), le confucianisme qui remplaçât progressivement le bouddhisme et le rôle communautaire du village qui est le centre de la vie administrative et sociale.

Mais, l'émancipation culturelle ne concerna réellement que la langue. Si des dialectes préexistaient à la présence chinoise, le Chinois était la langue du pouvoir, de l'élite et de l'administration. L'apport du vocabulaire chinois a créé une langue originale, le sino-vietnamien. Les Vietnamiens ont utilisé les caractères chinois pour écrire leur langue, malgré les différences linguistiques. Mais sous l'influence des missionnaires occidentaux, à partir du XVII^{ème} siècle, ils romanisent leur écriture. Au-delà de la simple écriture, il y a, ainsi, une dé sinisation de la langue, y compris oral, par une lente composition d'une grammaire et d'une syntaxe propre.

Avant la période coloniale le Vietnam était une véritable puissance entre l'Inde et la Chine. Durant la présence française, il est encore un pays potentiellement puissant par sa richesse, sa démographie et son dynamisme. Il s'est émancipé de la Chine, mais les liens sont nombreux, et les Chinois ont encore la main sur une bonne partie des activités commerciales du Vietnam, en particulier dans le Sud. Enfin, il partage

également avec son voisin, l'humiliation ressentie par la présence étrangère sur son territoire.

1.2 Ere communiste.

Le parti communiste indochinois (PCI) a été créé en 1930 par Ho Chi Minh, soit une dizaine d'année après le parti communiste chinois (PCC). Le PCI, qui deviendra le Parti Communiste Vietnamien (PCVN) s'organise en guerilla, le Viet Minh, pour combattre l'envahisseur nippon à partir de 1941. Mais dès la défaite du Japon, Ho Chi Minh proclame l'indépendance du Vietnam.

Le soutien militaire au Vietminh.

En 1946, alors que Mao accède au pouvoir en Chine, la première guerre du Vietnam s'engage contre les Français. L'aide effective de la RPC débute en 1948 permettant au Vietminh de connaître des premiers vrais succès militaires.

La Chine et l'URSS reconnaissent la République Démocratique du Vietnam en 1950, en même temps que le soutien logistique à la guerre s'intensifie. Ce soutien permet au Vietminh de battre les Français en 1954 dans la cuvette de Dien Bien Phu amenant l'ancienne puissance coloniale à la table des négociations. Lors de la conférence de paix de Genève, il est décidé de couper le Vietnam en deux, de part et d'autre du 17^{ème} parallèle. Le Nord appartient à la sphère communiste, et le sud reste sous protection occidentale.

Le refroidissement des relations sino-vietnamiennes.

La victoire d'Ho Chi Minh contre les Français n'aurait pu se réaliser sans l'aide de Pékin. Néanmoins les relations sino-vietnamiennes se refroidissent rapidement. En 1961-62, les Chinois de la RPC qui viennent de réoccuper le siège de la Chine aux Nations Unies, préconisent un Laos et un Cambodge neutres, pour parer un éventuel Vietnam réunifié trop fort. Les relations sino-vietnamiennes se dégradent, les Viets entrant alors clairement dans la sphère pro-soviétique.

Le soutien militaire au Nord-Vietnam dans sa guerre contre le Sud et les Etats-Unis est alors essentiellement soviétique.

Les rapports avec la Chine s'enveniment dès les années 60 mais ne deviennent conflictuels qu'à partir des années 70. En 1972 les Chinois et les Américains se

réconcilient, mais les problèmes s'aggravent surtout lors de la réunification, car la plus part des Chinois du Vietnam sont au sud, et la RPC entend protéger leurs intérêts. L'hostilité grandit alors envers tout ce qui est Chinois et les premiers "boat-people" prennent la mer en 1978. Ils sont d'abord effectivement chinois puis plus généralement concernent tous ceux qui fuient le régime (catholiques, sectes..). Cette même année la Chine cesse son aide économique au Vietnam.

Parallèlement (à partir de 1975), au Cambodge les Khmers Rouges, appuyés par la Chine, s'en prennent aux ressortissants vietnamiens et réclament la restitution d'une partie du delta du Mékong. Les Vietnamiens répliquent en envahissant le Cambodge en 1979, mettant fin au régime de POL POT. Les Chinois tentent, alors, une attaque de revers sur le Vietnam, mais sont défaits par l'armée vietnamienne. La RSVN, soutenue faiblement par les Soviétiques, est alors l'objet d'un embargo international, qui ne prendra fin qu'au retrait des troupes d'Hanoi du Cambodge en 1989.

2. Le rapprochement nécessaire.

2.1 L'intérêt des partis communistes.

Le retrait vietnamien du Cambodge s'opère simultanément au déclin de l'Union Soviétique. Ce déclin contribue, il est vrai, à accélérer cette évacuation de l'armée vietnamienne, autant que l'embargo international et que le rapprochement sino-soviétique concrétisé par le sommet de mai 1989.

De ce fait, le principal contentieux politique entre la RPC et la RSVN s'estompe et parallèlement le Vietnam perd son principal soutien politique que constitue l'URSS.

Dans ce monde en recomposition, Chine et Vietnam se trouvent réunis par leur appartenance commune au système communiste. Le camp occidental et capitaliste sort vainqueur de la guerre froide, et attire dorénavant tous les pays qui souhaitent émerger. Pour ceux-là, le marxisme économique ou politique ne constitue plus une alternative.

Très logiquement, après des années de conflits ouverts ou larvés, la RPC et la RSVN se retrouvent solidaires dans la défense d'un système auquel elles demeurent profondément attachées.

Avant même la disparition complète de l'Union Soviétique, les Chinois envisagent de mettre sur pied une communauté socialiste asiatique². Dans le même esprit est-il envisagé par le parti communiste chinois de former un Cercle d'Alliance incorporant les cinq états socialistes d'Asie, la RPC, la Corée du Nord, l'URSS, la Mongolie et la RSVN. Mais la disparition de l'Union Soviétique entraîne avec elle le projet.

En interne, les deux partis communistes connaissent des situations similaires.

Tout d'abord, il apparaît une contestation du régime. En Chine, elle est surtout externe au PCC, et se matérialise dans les révoltes des étudiants lors du printemps de Pékin. La RPC dans la fermeté de la répression menée, affiche alors clairement vers l'intérieur aussi bien que vers l'extérieur, qu'aucune réforme du système politique n'est envisagée à court terme.

² CARLYLE A. THAYER, *comrade plus brother : the new sino-vietnamese relations*, Pacific Review September 1992.

A la même époque, la contestation au Vietnam est plutôt interne au PCVN. Celui-ci affiche pareil refus de la réforme politique et exclu 80 000 membres du parti pour avoir contesté la politique conduite.

Et si par la suite, la réalité des rivalités géopolitiques a remis la RPC et la RSVN face-à-face, cette appartenance commune à une idéologie a toujours permis de placer les partis antagonistes sur le chemin du règlement des conflits. En décembre 2000, un responsable du ministère chinois affaires étrangères disait dans le quotidien chinois Nhân Dân ³: « selon moi, vu sous l'angle politique, nos deux pays sont tous deux des pays socialistes voulant préserver le rôle dirigeant du parti communiste, mettant en œuvre une politique de réforme et d'ouverture, engagés sur la voie d'un socialisme adapté à la situation particulière de chacun. Ces points communs déterminants, constituent une base politique stable qui garantie pour l'avenir un développement sain de nos relations ».

2.2 L'affaiblissement vietnamien redessine sa politique extérieure régionale.

L'affaiblissement économique.

Le Vietnam sort affaibli de la période de guerre froide. Non pas à cause « d'un effort de guerre » durant cette période, mais parce qu'il perd son allié et soutien essentiel qu'est l'URSS d'une part, et d'autre part parce que le marché « communiste » du COMECON disparaît également.

Durant l'ère soviétique, les échanges avec le grand frère se font sur la base du troc, à des conditions très avantageuses pour les pays dits satellites. La RSVN doit alors rembourser en devises ses dettes auprès des pays du bloc soviétique et tous ses échanges avec la nouvelle communauté des états indépendants (CEI) se fait dorénavant en devise.

La Russie continue d'entretenir jusqu'en 2004 sa base navale de CAM RANH, qu'elle occupe depuis 1979. Mais avec un taux d'occupation incomparable avec ce qu'il était au temps de la guerre froide et donc une rentrée de devises d'autant moins importante. Celle-ci a accueilli jusqu'à 10 000 hommes, 15 navires et une trentaine d'aéronefs.

Le Vietnam s'enfoncé alors dans une pauvreté. Sa dette extérieure passe de 0 à 23,3 milliards de dollars entre 1980 et 1990⁴.

Il a pourtant anticipé les conséquences économiques de la Perestroïka, qu'il réprouve (ce sentiment partagé avec l'ex-RDA, lui procure par ailleurs des liens privilégiés avec l'Allemagne de l'Est puis avec l'Allemagne réunifiée). Dès 1986, le parti autorise de commercer avec des acteurs privés étrangers tout en engageant des réformes économiques.

La lutte contre la pauvreté devient primordial et relègue le combat idéologique en arrière plan. La RSVN établit des liens avec les pays capitalistes de la région et avec la Chine dont la situation économique ne souffre pas de la disparition de l'URSS.

L'affaiblissement militaire.

Jusqu'à son retrait du Cambodge en 1989, le Vietnam est une puissance militaire régionale qui jouit du prestige que lui ont procuré ses victoires successives sur la puissance coloniale française, sur les Etats-Unis et enfin sur la Chine. Après l'invasion du Cambodge en 1978, la RPC attaque les Vietnamiens, mais échoue. Il est vrai que ceux-ci bénéficient encore du soutien logistique, et même tactique, des soviétiques. La présence de ces derniers sur le sol vietnamien est remise en question à la disparition de l'URSS. La base de CAM RANH, louée à la marine soviétique en 1978 sera abandonnée. La présence russe est assurée jusqu' en 2004. Cependant, aucun pays de l'ASEAN ne s'est opposé à cette présence car tous y voient une force dissuasive envers les éventuelles visées expansionnistes chinoises.

Mais, pour en revenir à la période du début de la Perestroïka les Vietnamiens ne disposent plus du même soutien militaire et n'ont plus en interne les ressources nécessaires pour maintenir un outil militaire de portée régionale. L'Armée vietnamienne n'est plus alors en mesure de tenir en respect l'Armée populaire de libération chinoise. Si la RPC ne tente pas une seconde fois de s'attaquer au sol du Vietnam, elle s'empare d'îles et d'îlots dans l'Archipel des Spratly. Une petite bataille navale oppose les deux marines à la défaveur des Vietnamiens qui perdent 3 bâtiments et 80 marins.

³ *Nhân Dân*, du 27/12/00

⁴ Chiffres de *l'état du monde 2003*, édition de la Découverte.

Il apparaît alors clairement à la RSVN que les litiges territoriaux et maritimes avec les Chinois ne pourront se résoudre par le sort des armes et qu'il faudra régler les différents dans le cadre de relations politiques apaisées avec la Chine.

2.3. Les visées régionales de la Chine.

La tradition stratégique de l'Empire du Milieu alliée aux déconvenues de ses relations avec l'URSS, a confirmé la Chine dans sa politique d'autosuffisance et de mutisme sur les problèmes régionaux. Pékin, durant la guerre froide, n'avait pas ou peu de politique régionale, autre que sa propre revendication sur des territoires disputés, notamment Taiwan. La RPC se refuse, effectivement, à prendre part à la confrontation des deux grandes puissances de l'époque.

Mais à partir des années 80, elle envisage une politique intéressée à son environnement, centrée sur son développement économique. Celle-ci n'est pas exempte de contradiction. En effet, le rôle stratégique des Etats-Unis dans la région et la mondialisation font percevoir aux dirigeants chinois, la nécessité de devenir une puissance mondiale pour garantir son indépendance économique et politique. Pour autant, la RPC ne souhaite pas être ressentie par ses voisins comme une puissance hégémonique ni une menace. Elle reste convaincue que la paix et la prospérité doivent reposer sur la multipolarité de la région, en premier lieu, et du monde ensuite.

Néanmoins, elle reste très méfiante, en matière de sécurité, envers les organismes multilatéraux régionaux. Elle participe aux forums et conférences régionales, mais y refuse tout rôle moteur. Cette défiance envers ces organismes se fonde sur les expériences malheureuses qu'elle a eues lors de l'invasion japonaise de 1931, que les organismes de l'époque n'ont su empêcher, et lors de la guerre de Corée, où la RPC affronta l'ONU⁵. Néanmoins, dans le domaine économique, elle comprend rapidement l'intérêt qu'elle peut retirer de tels organismes.

D'autre part, malgré sa volonté affichée de ne pas être une menace pour ses voisins, la Chine reste ferme quant à ses revendications territoriales. Il n'y a, bien sûr, aucune

⁵ François Godement (dir), *Chine, Japon, ASEAN. Compétition stratégique ou coopération*, Les Etudes de la Documentation Française, 1999.

inflexion dans son discours à propos de Taiwan. En ce qui concerne le Vietnam, elle défend farouchement ses intérêts en mer de Chine.

Par ailleurs, la diplomatie Chinoise est de plus en plus active en direction du Sud, et se tourne vers les pays de la péninsule Indochinoise. Pour le Vietnam cette réorientation chinoise n'est pas sans risque. Certes, il y a des avantages, et sans l'aide chinoise, la RSVN n'aurait pas obtenu des autres membres de l'ASEAN l'intégration du Cambodge, lors du sommet de décembre 1998. Mais, la RSVN ne se nourrit pas d'illusion, et elle sait que pour la RPC il s'agit avant tout d'affaiblir l'ASEAN.

Pékin ne déploie pas seulement sa diplomatie vers Phnom Penh, mais également en direction de Vientiane, pré carré de Hanoi. Les relations spéciales entre Vietnamiens et Laotiens ne sont pas remis en question, mais la présence de l'aide Chinoise est clairement visible, notamment, à travers les chantiers de coopération.

Le Vietnam ne peut se sentir agressé par la politique extérieure chinoise, mais il observe le puissant voisin avancer pacifiquement ses pions et accroître sa puissance dans la région. Et dans ce mouvement, la RSVN craint pour son indépendance économique, et peut être politique.

2.4 Le discours officiel sur les relations bilatérales.

Officiellement les relations entre les deux pays ont été rétablies en novembre 1991. En fait, ce sont tout d'abord les relations entre les deux partis communistes qui ont été rétablies. Jiang Zemin le secrétaire général du parti communiste chinois invite son homologue Vietnamien Do Muoi, qui se rend à Pékin, accompagné d'une délégation. Depuis cette date, des visites de haut niveau politique, se déroulent chaque année. Cela concerne aussi bien les responsables du parti, que les membres des gouvernements ou encore des députés ou des représentants régionaux des Etats, comme des gouverneurs chinois de province.

L'actuel secrétaire général du PCVN, Nong Duc Manh, a reçu Li Peng en 2001 et s'est rendu à Pékin en juillet 2002. Chaque visite est une occasion pour chacun de réaffirmer les liens entre les deux Etats communistes, avec une référence constante à des principes régissant ces relations pour le XXI ème siècle, énoncées en 1999 conjointement par les deux secrétaires de partis communistes vietnamiens et chinois.

Ces principes directeurs sont décrits en 16 mots : long terme, stabilité, orientation vers l'avenir, bon voisinage, relation coopérative dans tous les domaines⁶. En plus de ces 16 mots, d'autres principes établissent une base aux relations sino-vietnamienne. Il s'agit d'indépendance, de totale égalité, confiance mutuelle et non-ingérence dans les affaires intérieures.

Officiellement, les deux pays décident de faire un effort de coopération sur dix points particuliers.

1. Maintenir des visites de haut niveau, et développer les échanges politiques nationaux et locales.
2. Développer dans la jeunesse la solidarité entre les deux nations, et procéder à des échanges d'élèves et d'étudiants.
3. Coopérer dans le domaine économique, du commerce, de la science et de la technologie. Pour ce faire, des règles particulières pour le commerce transfrontalier sont établies. Par ailleurs une commission conjointe de coopération scientifique et technologique est créée, destinée à encourager les échanges, notamment entre les universités. On affiche enfin une volonté de coopérer dans différents domaines comme la pêche, l'agriculture, la régulation macro-économique, le transport, les télécommunications, le tourisme, la protection de l'environnement et l'urbanisme.
4. Coordonner les politiques nationales dans les enceintes des organisations internationales, ONU, ASEAN, APEC, ASEM, etc...
5. Coopérer dans le domaine militaire pour développer la compréhension mutuelle et la confiance.
6. Coopérer dans les domaines de la culture et du sport.
7. Coopérer dans les domaines de l'éducation, avec des échanges d'étudiants et de professeurs.
8. Coopérer dans les domaines de lutte contre la criminalité et la justice.
9. Les deux nations reconnaissent la valeur des traités signés par les deux parties, mettant fin aux différents frontaliers terrestres et maritimes, délimitant également les zones économiques exclusives de chacun dans les eaux de la Mer de Chine. Elles s'engagent à ne pas recourir à la force en cas d'apparition de divergences.

⁶ Ministère des affaires étrangères de la RPC, www.fmprc.gov.cn

10. Les deux pays réaffirment le consensus de la déclaration commune du 10 novembre 1991. Le Vietnam, de plus, ne reconnaît que la RPC, et non Taiwan, part inaliénable de la Chine.

3. La réalité des relations bilatérales.

3.1 Le règlement des conflits territoriaux et maritimes à la faveur des Chinois.

Les guerres du Vietnam ont fait passer les conflits de frontières en arrière plan des relations sino-vietnamiennes. Néanmoins, dès 1975 ceux-ci resurgirent en même temps que se détérioraient les relations bilatérales. Ces disputes de frontière concernent des limites terrestres mais surtout des limites d'eaux territoriales en Mer de Chine, dans le Golf du Tonkin, ainsi que les revendications respectives sur l'archipel des Paracel et celle des Spratly.

Les frontières terrestres disputées concernent une région montagneuse, où s'affrontèrent Français et Chinois en 1885, Français et Vietminh en 1948, puis Chinois et Vietnamien en 1979. La démarcation contestée date de l'accord franco-chinois de 1887, soit deux ans après le traité de Tianjin qui faisait suite à la défaite française de Lang Son. Dans cet accord les Chinois reconnaissaient en contre partie de frontières avantageuses la souveraineté française sur le Vietnam. Mais celui-ci, devenu indépendant, conteste la délimitation franco-chinoise.

1974-1991.

Parmi les causes de la détérioration des relations sino-vietnamiennes en 1975, celle des disputes frontalières et maritimes n'est pas négligeable.

En 1974, la RPC avait pris le contrôle des îles Paracel au détriment du sud Vietnam ; de son côté la RSVN s'empare de 6 îles des Spratly en avril 1975. Chacune des parties qualifie alors d'agressive l'action de l'autre.

Parallèlement, les deux républiques communistes tentent de résoudre pacifiquement les différends de frontières terrestres et dans le Golf du Tonkin entre 1974 et 1978. Les négociations n'auront pas abouti en 1978, date à laquelle les deux pays rompent leurs relations.

Néanmoins, les affrontements militaires qui eurent lieu à la frontière sino-vietnamienne trouvent leurs origines davantage dans l'invasion du Cambodge, que dans les différends frontaliers. Jusqu'à la normalisation des relations, chaque pays gère à court terme ces différences territoriales. Mais, le fait qu'une résolution de ce

problème ne soit pas un préalable a permis en 1991 de renouer des relations bilatérales.

Après 1991

Depuis la pleine normalisation des relations, celles-ci sont marquées par deux caractéristiques. L'une est positive, il s'agit de la coopération dans de multiples domaines, l'autre est négative il s'agit de la permanence des différents frontaliers.

Il y a, jusqu'en 1999, de fortes tensions entre les deux pays. En particulier, les revendications respectives sur les Spratly et les Paracel, les limites des eaux territoriales dans le Golf du Tonkin et dans le sud de la Mer de Chine, prévalent dans les relations entre mai et novembre 1992. Les divergences relatives à l'exploitation pétrolière dans le sud de la Mer de Chine et la signature de contrats avec des compagnies étrangères créent des tensions dans les périodes avril-juin 1994, avril-mai 1996 et mars-avril 1997.

Les négociations.

Pour régler ces différents frontaliers, Chinois et Vietnamiens établissent une organisation structurée pour les négociations. D'abord sont prévues des discussions d'experts, puis des discussions annuelles de gouvernement (c'est à dire députés ou vice-ministres), des rencontres du niveau des ministres des affaires étrangères, enfin des rencontres annuelles de haut niveau avec les secrétaires généraux des partis communistes, les présidents et les premiers ministres.

Les discussions aux deux premiers niveaux (qui ont commencé respectivement en 92 et 93) sont indispensables pour que des progrès soient faits dans les rencontres qui suivent. Elles se concentrent jusqu'en 1995 sur les frontières terrestres et sur la délimitation dans le Golf du Tonkin. En 1993, un groupe de travail conjoint est créé pour travailler à cette fin.

Ce processus de négociation permet de déboucher le 30 décembre 1999, sur un traité concernant les frontières terrestres.

Les négociations sur la frontière maritime dans le Golf du Tonkin et au sud de la Mer de Chine commencent en 1994. Mais les résultats sur ces questions plus difficiles débouchent plus tardivement, malgré une méthode identique basée sur des rencontres et un groupe de travail. En effet, les enjeux économiques de ce partage des eaux sont beaucoup plus importants.

La frontière maritime délimite, d'une part, les possibilités de pêche de chacun. Or, pour le Vietnam la pêche, comme le reste de l'agriculture, prend une part plus importante dans son économie que pour la Chine. En 2000, le secteur agricole représente 71,5 % du PIB de la RSVN et 24,4 % de ses exportations, alors que pour la RPC il représente respectivement 47,4 % et 8,6%⁷. D'autre part, les enjeux de cette frontière maritime concernent l'exploitation du pétrole et du gaz. Pour l'une comme l'autre des parties, il s'agit d'un atout stratégique majeur pour des pays dont la croissance économique commence tout juste. Pour le Vietnam, le pétrole représente le premier poste à l'exportation, et donc la richesse naturelle qui lui permet la rentrée de devises la plus importante. La Chine, quant à elle, a besoin des hydrocarbures pour alimenter son industrie qui se développe rapidement et pour réduire sa dépendance énergétique.

Deux accords sont néanmoins conclus en décembre 2000, l'un pour les limites de pêche l'autre pour le partage des zones d'exploitation pétrolifère. Cependant, ils ne sont pas encore entrés en vigueur, et des négociations sont toujours en cours. Ces négociations, qui ont pour but de trouver des solutions pour le long terme, acceptables par les deux parties, se basent sur les lois internationales en particulier la convention des Nations Unies de 1982 sur le droit en mer. Le Vietnam a ratifié cette convention le 23 juin 1994, tandis que la Chine l'a ratifiée le 16 mai 1996.

Toujours selon la même méthode, des groupes de travail étudient le règlement de la question des archipels Paracel et Spratly. Mais en ce qui concerne, ces dernières îles, la Chine et le Vietnam ne sont pas les seuls pays impliqués, et des accords éventuels doivent être trouvés à six.

Malgré des discours officiels de coopération pour trouver une issue équilibrée, les Chinois prospectent dans des eaux que le Vietnam revendique.

Par exemple, le 7 mars 1997 les Chinois ont envoyé dans les eaux des îles Spratly, une plate-forme pétrolière et deux navires pour conduire des explorations du sol sous-marin à la recherche de pétrole. Immédiatement la marine vietnamienne intervient. En dépit des avertissements, les bateaux chinois continuent leurs forages de prospection. La zone concernée se situe à 120 kilomètres des côtes vietnamiennes et à 130 kilomètres de l'île chinoise de Hainan. Malgré les plaintes officielles, les autorités chinoises n'arrêtent pas les prospections en cours. Néanmoins les

⁷ chiffres de *L'état du Monde 2003*, édition de la Découverte.

Vietnamiens obtiennent l'organisation de discussions qui se déroulent les 9 et 10 avril 97 à huis clos. Cette rencontre, qui se passe dans la plus grande opacité, ne résout pas le problème. Cependant les Chinois déclarent que cela n'entrave pas les bonnes relations entre les deux nations amies. Les Vietnamiens ne peuvent qu'acquiescer, mais s'ils ne perdent pas la face, ils ne sortent pas, pour autant, gagnants de ce bras de fer.

Dans toutes ces négociations pour régler les différents frontaliers, les Chinois sont en position de force pour négocier. Ce sont eux qui peuvent aider économiquement les Vietnamiens, et ce sont eux qui possèdent la puissance militaire, en particulier navale. La marine de la RPC contrôle les eaux disputées et quand bien même la RSVN souhaiterait s'imposer par un coup de force, elle ne le pourrait pas.

La contestation des accords.

Aucun élément des accords signés n'est rendu public. Néanmoins, des indiscrétions de membres du PCVN ont filtré. Le premier cri d'alarme intitulé « N'adoptez pas les accords frontaliers sino-vietnamiens ! » est lancé par un vieux militant communiste, Dô Viet Son. Cet homme de 78 ans, inscrit au Parti depuis 54 ans, apprend par hasard de la bouche d'un haut dirigeant de Hai Phong quelques-unes des clauses des traités passés avec la Chine. En février 2001, Dô Viet Son s'adresse au comité préparant le rapport politique pour le 11ème congrès. « Que le Congrès du Parti, le gouvernement, l'Assemblée nationale se garde d'adopter les accords frontaliers de décembre 1999 et de décembre 2002 ! Ce serait une terrible erreur pour le Parti et le gouvernement », dit le vieux militant. Jamais aucune dynastie vietnamienne n'a consenti à un pareil abandon et n'avait cédé un pouce de terrain à l'Empire du Nord. Cette première intervention est renouvelée quelques mois plus tard en direction des députés pour les dissuader d'adopter les traités signés⁸.

Il y a, également, des dissidents qui dénoncent le fait que trop d'espaces terrestres et maritimes sont donnés à la Chine. Certains d'entre eux ont publié sur internet des critiques sur les accords et ont appelé à un réexamen de ceux-ci⁹. Les autorités vietnamiennes, selon Reporters Sans Frontière, ont alors arrêté trois personnes pour dénonciation des accords sino-vietnamien : Le Chi Quang professeur d'informatique

⁸ VIET NAM INFOS numéro 11 - 15 mars 2002

qui a publié en 2002, *Vigilance envers l'Empire du Nord*, diffusé sur Internet ; Nguyen Vu Binh, un ex-officier qui a également diffusé sur internet un de ses essais critiques intitulé *Réflexions sur les accords frontaliers sino-vietnamiens* et un professeur de littérature, Tran Khue¹⁰. Mais si les deux premiers sont effectivement des dissidents parce qu'ils œuvrent également pour promouvoir la démocratie, le dernier a écrit contre la corruption et le règlement des disputes frontalières, mais ne semble n'avoir jamais critiquer le système politique vietnamien en lui-même.

Les autorités vietnamiennes accordent, cependant, suffisamment d'importance à ces critiques pour les réfuter publiquement. Ainsi, le quotidien de l'armée populaire, le Quan Doi Nhan Dan, écrit peu après, que la mise en œuvre des accords va prouver que ces accusations sont non fondées.

Enfin, il semble évident que le changement de secrétaire général du PCVN en 2001, n'est pas étranger à cette polémique. En effet, en avril 2001 Nong Duc Manh a succédé à Le Kha Phieu, jugé par beaucoup comme trop proche de Pékin. Cette éviction fut même regrettée ouvertement par des diplomates¹¹ et par la RPC.

3.2. Le déséquilibre des échanges commerciaux.

Des réalités économiques différentes.

Des réformes similaires en apparence seulement.

La Chine et le Vietnam sont tous deux issus d'une économie entièrement étatique. L'un comme l'autre a devancé la faillite du système économique socialiste en s'ouvrant, plus ou moins, à l'économie de marché. En 1986, les Vietnamiens mettent en place à l'occasion du VI^{ème} congrès du parti, la stratégie du *doï moi*, changer pour faire du neuf. L'économie de marché est reconnue, au prix de quelques arrangements idéologiques. Il y a plusieurs explications à cette ouverture.

⁹ REUTER, 3 avril 2002

¹⁰ Reporters sans frontière : www.rsf.org

¹¹ REUTERS, août 2001

En premier lieu, il est probable que les dirigeants vietnamiens pressentent la baisse de l'aide économique apportée par l'Union Soviétique. Le PCVN affiche très tôt son désaccord de la nouvelle politique de l'URSS et la Perestroïka.

En second lieu, ce discours entérine une situation de fait¹². En effet une économie de marché s'est mise en place dès la fin de la guerre du Vietnam, contrôlée par les fonctionnaires et les cadres du parti. Celle-ci permet de subvenir aux besoins nourriciers du pays sans remettre en question le pouvoir de l'Etat. Celui-ci prélève au passage un impôt, et retrouve un rôle de redistribution conforme à l'idéologie en vigueur.

Enfin, cette réforme, dans les années qui suivent, permet au Vietnam de commercer avec les pays capitalistes régionaux. Ce commerce permet aussi de contre balancer la perte économique que constitue l'évolution politique en URSS, sans s'en remettre pour autant entièrement entre les mains du puissant voisin.

La Chine a connu une évolution similaire, mais elle a commencé ses réformes plus tôt, à partir de 1978. Comme dans le cas du Vietnam, il s'agit de nourrir une population en forte croissance et d'admettre des pratiques qui, au fond, enrichissent l'appareil étatique. La mort de Mao rend, de plus, les réformes possibles.

Néanmoins, la similitude des réformes s'arrête là. Car la réforme chinoise a un véritable architecte en la personne de Deng Xiaoping, elle est mûrement préparée et va plus loin que celle du Vietnam¹³. Alors que les caciques du PCVN ont peur de perdre le pouvoir et s'ouvrent à l'économie de marché de manière timorée, les Chinois tirent parti de toutes les possibilités offertes par le libéralisme économique tout en conservant à l'état un rôle de régulateur fort.

17 ans après le *doi moi*, il n'est toujours pas possible à un entrepreneur privé d'adhérer au PCVN, alors que cela est possible avec le PCC depuis plusieurs années. Cependant, le Vietnam se tourne vers les autres partenaires régionaux en 1995, en entrant dans l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), ce que ne fait pas la Chine. Il espère y trouver une aide économique et politique qui soit un contre poids à la Chine. En 1998, selon la même logique, il rejoint l'APEC (forum de coopération économique en Asie Pacifique).

¹² Philippe Papin, *Viêt Nam, parcours d'une Nation*, la documentation Française 1999.

Mais le Vietnam ne tourne pas le dos pour autant à la RPC. Ces alliances régionales ne sont pas une garantie de développement économique. En effet, avec le projet AFTA (ASEAN Free Trade Area), les entreprises de l'ASEAN risquent de concurrencer dangereusement les entreprises vietnamiennes qui pour l'heure produisent plus cher et de moins bonne qualité. La RSVN risque donc de retomber dans une dépendance des pays du sud-est asiatique, dépendance qu'elle cherche à éviter avec la Chine.

En revanche, la Chine se tourne vers l'OMC, sans être passée par le stade des organisations régionales. L'impact de l'entrée de la Chine dans l'OMC sera étudié plus loin.

Malgré les réformes, certains maux qui entravent l'évolution économique subsistent de manière similaire dans les deux pays. Il s'agit bien sûr de la corruption de la classe dirigeante et des fonctionnaires, qui freine l'entreprise privée et bride l'industrie publique. Elle détourne également l'investissement étranger, en particulier en RSVN où elle est plus prononcée.

Autre similitude, est la présence de l'Armée comme agent économique, propriétaire et gérant d'entreprises bien loin de sa vocation initiale. Au Vietnam, par exemple, le chiffre d'affaire des *joint ventures* qu'elle gère avec des investisseurs étrangers est passé de 360 millions de dollars en 1995 à 650 en 1999.

Des développements économiques respectifs en conséquence.

L'ouverture partielle à une économie de marché a indéniablement contribué à la croissance économique du Vietnam, et de la Chine.

Pour les périodes 1980-1990, 1990-2000 et pour l'année 2001 les taux de croissance pour la RSVN et pour la RPC sont respectivement de :5,9 ; 7,1 ; 4,7 et de 9,3 ; 10,1 et 7,3.

Dans un cas comme dans l'autre, on constate donc un effet bénéfique global des réformes. Les deux pays ont également traversé la crise asiatique avec moins de dommage que leurs voisins de l'ASEAN.

¹³ Interview du Colonel Bui Tin L'EXPRESS du 11/05/2000

Néanmoins, il apparaît déjà que la Chine est plus performante en terme de croissance, malgré des situations de départ en 1980 presque similaires. Le Vietnam était, cependant, beaucoup plus dépendant du marché de l'Europe de l'Est. La part des pays à monnaie non convertible dans ses exportations, selon son ministère du commerce, n'était plus que de 4% en 1992 pour les produits de l'industrie légère et de l'artisanat contre 100% en 1988 et de 1% pour ses produits agricoles et forestiers contre 30% en 1988.

Les résultats après presque deux décennies de réformes montrent bien une inégalité entre les deux pays voisins. Malgré des conditions qui semblent similaires pour les Vietnamiens, le PIB par habitant est le double en Chine : 3976 \$ contre 1996 \$¹⁴ en 2001. Les autorités vietnamiennes, comme la population, qui savent leurs voisins plus riches, en ressentent sans doute une certaine humiliation. Mais le rapprochement politique, fait sur une base idéologique, permet à la RSVN d'étudier de près les méthodes chinoises de libéralisation de l'industrie et du commerce, en envoyant sur place des missions.

Une aide internationale en conséquence.

Les ouvertures économiques et politiques de la Chine après la mort de Mao, d'une part, et le retrait Vietnamien du Cambodge accompagné d'une volonté de réformer l'économie, d'autre part, permettent aux deux pays de bénéficier de l'aide internationale.

Les deux voisins bénéficient en particulier de l'aide de la banque mondiale (BM), du fond monétaire international (FMI) et de celle de l'Union Européenne.

Cette aide est essentiellement destinée à aider la restructuration de l'économie et à lutter contre la pauvreté. Dans ce dernier cas, elle est d'ailleurs proportionnée aux efforts consentis à cette fin. Dans le cas du Vietnam, le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté a nettement diminué (il était effectivement très élevé). Selon les chiffres de la BM, 58% de la population était en dessous de ce seuil en 1992/93 à 37 % en 1998 et il a continué à descendre depuis. Jusqu'en 2002, la BM a financé pour 3,2 milliards de dollars de projets.

¹⁴ chiffres de *l'état du monde 2003*, édition la Découverte

La BM a également salué les efforts de la Chine Populaire. Celle-ci a diminué le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté de 8 millions de 1987 à 1998. Il reste néanmoins 200 millions de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour. La RPC a reçu, depuis le début de l'aide apportée par la BM, 33,9 milliards pour 239 projets et doit recevoir 4 autres milliards pour la période 2003-2005¹⁵.

On peut donc considérer de prime abord qu'il y a une égalité de traitement entre les deux pays.

Cependant, il y a une différence dans la nature des projets. La priorité au Vietnam est donnée au développement permettant de combattre directement la pauvreté. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a en effet constaté une persistance de la famine et de la pauvreté dans un rapport édité en 2002 ; alors que pour la Chine, ce qui apparaît en premier dans les programmes d'aide, est l'accompagnement vers l'économie de marché.

Le Vietnam a, néanmoins, bénéficié d'aides venant de pays asiatiques et européens en quantité importante. La France, la Suisse, la Suède, L'Autriche, l'Australie et le Japon ont permis à la RSVN de rembourser un arriéré de 140 millions de dollars au FMI. Il bénéficie également de prêts importants provenant de la Banque Asiatique de Développement (BAD). Mais ces prêts sont mis en place sous conditions de réformes économiques. Or celles-ci stagnent et les investissements directs étrangers baissent de manière dramatique. L'aide pourrait alors être suspendue et les menaces de la BAD inquiètent les autorités d'Hanoi.

Partenariat avec les étrangers.

Pour alimenter une éventuelle croissance, les deux pays sont également très dépendants des investissements étrangers. L'un comme l'autre a porté les espoirs de nombreux investisseurs étrangers, dans les années 1990, qui trouvaient alors un marché prometteur, une main d'œuvre abondante et un nouveau point d'entrée vers l'Asie du Sud-Est.

Mais si les espoirs mis dans la Chine par les investisseurs étrangers, en particulier occidentaux, s'avèrent confirmés, il n'en va pas de même pour le Vietnam.

¹⁵ www.worldbank.org

Le nombre des projets en RPC et le montant des investissements en hausse en 2002 sont respectivement de 23% et de 28,2% de plus par rapport à l'année précédente, selon le ministère chinois du commerce extérieur et de la coopération économique.

Au Vietnam, l'investissement étranger direct (IED) diminue dangereusement. Dès 1998, il chute de 40% en un an. Il baisse encore de 38% durant les six premiers mois de l'année 1999, en raison, selon le ministre, d'un manque d'informations dans ce secteur. Mais les investisseurs étrangers attribuent en général cette chute à une bureaucratie et une corruption ayant sérieusement découragé leurs activités au Vietnam¹⁶. Pourtant une loi sur les investissements étrangers promulguée dès 1987 devrait faciliter ces investissements. Mais la réalité de son application est beaucoup plus noire. Le guide de l'investissement édité par les Services d'Expansion Economique au Vietnam¹⁷ prévient:

La dure réalité pour les investisseurs :

- la pratique relève encore de la discrétion totale des autorités communistes du Vietnam. La procédure de l'agrément préalable exerce dans les faits un contrôle sur la nature des projets. Le contrôle peut aller jusqu' à la fermeture temporaire d'un secteur aux étrangers. Ces restrictions sont arbitraires et souvent contradictoires avec les lois sur l'investissement. Par ailleurs, l'application de double prix entre entreprises locales et étrangères (téléphone, électricité...) toujours maintenus malgré les annonces ne contribuent pas à encourager les investissements.

- les lois sont souvent promulguées pour de pure forme. Des décrets d'application viennent toujours avec beaucoup de retard et souvent contredisent ceux qui sont déjà publiés. Selon les difficultés rencontrées l'investisseur se trouve confronté à un vrai problème de sécurité juridique.

- les garanties accordées, de même que l'exécution pratique des jugements ou des sentences arbitrales internationales, restent souvent sans effet. En l'absence d'un système judiciaire efficace. Les voies de recours contre l'inexécution des obligations d'un contrat (dommages et intérêts, etc) ou contre les actes de l'administration restent incertaines; d'ailleurs, le principe de non-rétroactivité introduit dans la loi est peu respecté par les autorités elles-mêmes. Un même litige peut aboutir à des règlements différents selon sa localisation et certains jugements peuvent apparaître

¹⁶ AFP, 19 juillet 1999

¹⁷ Centre Français du Commerce extérieur

discriminatoires vis-à-vis des étrangers, considérés comme étant de toute façon privilégiés et fortunés.

- le régime foncier actuel (qui force les investisseurs à louer des terrains ou à passer par un partenaire qui en dispose) reste un obstacle. En l'état actuel, le renouvellement du bail de location d'un bureau, par exemple, est soumis au bon vouloir du bailleur, ce qui constitue une précarité absolue pour les investisseurs.

- la disponibilité des devises n'est jamais certaine et dépend du bon vouloir des autorités et conditionne donc le droit au rapatriement des bénéficiaires, du capital, des dividendes, des rémunérations au titre de licence de droits de propriété industrielle,....

- le règlement des litiges est toujours très long et demande des patiences à toute épreuve. Le recours à une autorité judiciaire est considéré comme un échec et une perte de face. La loi prévoit que le litige doit toujours se régler par arbitrage celui-ci provenant d'une cour vietnamienne, d'un organisme d'arbitrage vietnamien ou d'un tribunal arbitral désigné par les parties, notamment international. Le Vietnam a ratifié le 28 juillet 1995, la convention sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (MIGA). Or la corruption généralisée règne au Vietnam.

Même si en Chine la situation n'est pas encore comparable à celle des pays occidentaux, le niveau de corruption et l'opacité de l'administration chinoise ne suffisent pas à inverser les flux d'investissements. Il en découle, au Vietnam, un sentiment d'amertume pour les défenseurs de l'idéologie et pour le peuple un retard de développement par rapport aux voisins Chinois, durement ressenti malgré les explications officielles. En 1999, Lê Kha Phiêu, secrétaire général du PCVN, accuse le gouvernement d'être responsable de cette situation et annonce une reprise en main par le parti. Aucune solution ne s'envisage au Vietnam en dehors de celui-ci, ou par un acteur extérieur. Pourtant, les autorités vietnamiennes ont conscience du danger important que représente la corruption pour le pays et le parti. Elles gardent à l'esprit qu'en 1989, Place Tiananmen, les manifestants dénonçaient également la corruption.

La RSVN mise sur sa main d'œuvre bon marché pour attirer des investisseurs étrangers. Malheureusement, celle-ci est très peu qualifiée et ne satisfait pas les besoins des sociétés modernes. Il arrive, qui plus est, que certaines sociétés étrangères cherchent à recruter des Vietnamiens dans la diaspora, bilingues, pour

tenir les fonctions d'encadrement des futures entreprises. Cela est encore une difficulté supplémentaire pour les candidats à l'investissement par rapport à la Chine.

Un déséquilibre dans les échanges avec la Chine.

Malgré ces relations économiques de plus en plus ouvertes sur la région et sur le monde, le Vietnam entretient encore des relations économiques importantes avec la Chine.

Ces échanges économiques ont eu lieu à toutes les époques, à des degrés d'importance divers, et au minimum dans la région frontalière, avec ou non l'accord des autorités centrales. La normalisation des relations entre les deux pays ne pouvait donc qu'accroître le commerce, dès lors qu'aucune raison politique ne vient l'interdire. Et malgré une crainte de dépendance, le partage du même système politique étatique, et la défense commune du communisme, pousse naturellement les dirigeants de chaque pays à présenter au monde et à leurs propres populations une vision idéale des relations entre deux états marxistes.

C'est pour cela que le volet économique des relations bilatérales a été le plus rapide, et le plus facile à mettre en œuvre. Dès la fin 1991, un accord commercial est signé. Il y en aura plusieurs qui développeront la coopération de façon de plus en plus large. Chaque visite officielle débouche souvent sur accord supplémentaire. Les échanges entre les deux pays passent alors d'un volume de 32 millions de \$ à 1440 en 1997, à un volume de 2466 millions en 2000, après une légère récession lors de la crise asiatique¹⁸.

Le commerce est plus particulièrement actif avec les provinces chinoises frontalières, le Thua-Thien-Hue et le Zhejiang. Les gouverneurs chinois de ces provinces bénéficient de contacts directs avec les autorités centrales vietnamiennes pour développer les échanges transfrontaliers.

Néanmoins, à y regarder de près les relations économiques ne sont pas équilibrées. La balance commerciale entre les deux pays serait déficitaire en ce qui concerne le Vietnam. Celui-ci importe de la RPC, en 1997, 6,2% de ses besoins et exporte 1/42^{ème} des besoins de celle-ci¹⁹. Pour d'autres sources, elle serait plutôt favorable au

¹⁸ chiffres du ministère des affaires étrangères de la RPC

¹⁹ *Coface 1997*, EIU, country report 2nd quarter 1997

Vietnam, représentant 0,4 % du volume financier total des échanges chinois et 10% du volume financier total des échanges vietnamiens²⁰.

Cela prouve surtout qu'il est très difficile d'évaluer précisément le volume des échanges. Les seuls chiffres disponibles sont ceux des échanges officiels et ne reflètent pas la réalité des très nombreux échanges commerciaux non officiels, en particulier dans la zone frontalière. Le ministère du commerce vietnamien l'estime à 500 millions de dollars.

Mais le déséquilibre réside surtout dans la nature des échanges. La RSVN exporte essentiellement des produits agricoles et semi-finis, mais pas de produits clés concurrentiels. En revanche, il importe des produits indispensables à sa croissance comme du matériel industriel, des machines, des biens manufacturés et des biens de consommation courante.

C'est pourquoi les Vietnamiens, y compris parmi les officiels, se sentent menacés par les produits chinois. C'est la presse qui se fait de plus en plus l'écho de ces craintes. En mai 1999, le journal *An Ninh Thu Do* dénonce la contrebande de sucre chinois accusée de ruiner les raffineries du Vietnam ; en juillet 1999 les producteurs de soie protestent contre la concurrence chinoise²¹. On pourrait citer bien d'autres exemples. Cela illustre bien la disposition d'esprit des Vietnamiens dans leurs relations commerciales avec la Chine, au-delà des discours officiels.

3.3 L'impact de l'entrée de la Chine dans l'OMC.

L'intégration de la Chine dans l'économie mondiale, concrétisée prochainement par son entrée dans l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), va certainement modifier le paysage économique de la région du Sud-Est asiatique. Le Vietnam qui entretient des relations particulières avec la Chine suit cette évolution avec attention, pour ne pas dire avec inquiétude.

²⁰ Nguyen Xuan Thang & Dao Viet Hung, Institute of World Economy (Vietnam), www.idep.org

²¹ *Tuoi Tre*, Hanoi, 1^{er} juillet 1999

La compétition sino-vietnamienne pour l'exportation : les avantages chinois et leurs conséquences sur les exportations vietnamiennes.

On dénombre cinq avantages majeurs pour la Chine.

En premier lieu, les ressources naturelles en Chine sont plus nombreuses et surtout beaucoup plus diversifiées qu'au Vietnam. Elles permettent à la RPC d'alimenter sa croissance économique. En conséquence certains produits primaires sont très compétitifs sur le marché mondial.

Le deuxième avantage est l'étendue de son territoire. Celui-ci propose en effet de vastes possibilités en terme d'implantation industrielle, surtout en comparaison avec les autres pays de la région.

Troisième avantage, est sa très grande réserve de main d'œuvre. Elle est estimée à ce jour à 731,22 millions de personnes. On estime, de plus, que quelques 200 millions de Chinois passeront du secteur primaire au secteur secondaire dans les 10 ans qui viennent.

L'énorme potentiel de son marché interne est le quatrième avantage de la Chine par rapport au Vietnam. Il convient, effectivement de comparer les 1 milliard 286 millions de Chinois par rapport au quelques 80 millions de Vietnamiens. Mais les Chinois ne sont pas seulement plus nombreux, ils gagnent plus que leur voisin avec un PIB par habitant 3976 dollars contre 1996 dollars, en 2001.

Enfin, le cinquième avantage est l'importante réserve financière qu'a constituée la RPC depuis plusieurs années.

Cependant, il existe quelques facteurs limitant l'usage de ses avantages. Le territoire chinois n'est pas homogène, pas plus que sa population. Certaines régions sont trop enclavées et lointaines pour être vraiment exploitables, d'autant plus que les coûts de transport sont très élevés. A cet égard le Vietnam peut paraître plus intéressant. Egalement, le niveau de vie des Chinois est très inégal. Une partie conséquente de la population rurale gagne peu et ne constitue pas, à court terme, un marché vraiment profitable.

Ces avantages ont des conséquences sur les exportations vietnamiennes. Les produits d'exportations entre les deux pays sont quelque peu similaires. Cependant, la Chine exporte déjà plus facilement compte tenu des quantités produites. De plus, les régions d'exportation sont identiques : Japon, ASEAN, Union Européenne, et Etats-Unis. Cette compétition se déroule dans un contexte où chacun est confronté à des

barrières douanières. L'entrée de la Chine dans l'OMC modifiera en faveur de cette dernière ces « règles du jeu » de la concurrence. Du fait que la Chine a déjà des accords bilatéraux avec de nombreux pays de l'OMC, il est possible de mesurer quelques répercussions pour le Vietnam. Selon le secrétariat de l'ASEAN, pour l'année 2000, la diminution de l'exportation vietnamienne de produits de l'électronique due aux nouvelles conditions de concurrence avec la Chine est de 8 millions de dollars, soit 0,05% de son volume d'exportation totale²². En reportant ce calcul à l'ensemble des secteurs à forte concurrence, les baisses d'exportation vietnamiennes ne devraient pas dépasser 0,3%. Ces chiffres ne sont pas alarmistes pour les économistes de la région, cependant les autorités vietnamiennes restent vigilantes.

Il y a encore une conséquence de l'entrée de la Chine dans l'OMC qu'on mesure mal aujourd'hui. La RPC doit rendre sa monnaie convertible sur le marché international et instaurer une politique monétaire nouvelle. Il est possible que cela rende les produits chinois encore plus compétitifs par rapport à leurs alter ego vietnamiens.

Les possibilités pour le Vietnam de tirer profit de l'entrée chinoise à l'OMC.

Les échanges entre le Vietnam et la Chine peuvent ne pas être affectés, dans la mesure où les barrières douanières entre les deux pays sont du même ordre de grandeur que celles pratiquées entre pays de l'OMC. Mais le Vietnam, comme les autres pays asiatiques au développement similaire, doit adopter une stratégie en conséquence.

On estime que la demande en produits agricoles va augmenter en Chine²³. La RSVN peut donc en tirer profit, mais doit veiller à ce que cela ne retarde pas son industrialisation.

Par ailleurs, il s'agira d'éviter de concurrencer la Chine sur son propre terrain et de trouver des niches d'excellence. La position géographique, voisine d'un état membre de l'OMC et doté d'un aussi vaste marché intérieur, peut alors devenir pour le Vietnam une source d'enrichissement. Cela dépendra de la capacité de la RSVN d'avoir une stratégie économique adaptée et de sa capacité à la mettre en œuvre.

²² Nguyen Xuan Thang & Dao Viet Hung, Institute of World Economy (Vietnam), www.idep.org

²³ Fiche de synthèse, missions économiques, ministère des finances, Paris, février 2001

Conclusion.

Ainsi, malgré une politique volontariste de rapprochement de part et d'autre, la Chine et le Vietnam connaissent chacun un développement qui, loin d'être commun, tend à les éloigner un peu plus l'un de l'autre. A une dynamique de rapprochement en 1991 a succédé dès la fin des années 90 une dynamique d'éloignement. Non seulement les intérêts divergent, mais surtout il y a un fossé qui se dessine dans les capacités économiques et politiques. Il apparaît de plus en plus clairement aux Vietnamiens que ce sont les Chinois qui dictent les règles du jeu.

Malgré les affinités idéologiques, le Vietnam n'a d'autres alternatives que de chercher des soutiens et des contre poids.

Aux pays de la région, et en particulier à ceux de l'ASEAN, il est demandé un partenariat économique. Mais aux pays plus lointains, il est demandé une aide économique, aussi bien qu'un soutien politique.

En particulier, la RSVN a renoué ses relations avec l'Inde. Ces relations existaient déjà entre Ho Chi Minh et Nehru. Les deux pays partagent un certain nombre d'intérêts. Le Vietnam appui l'Inde dans sa politique au Cachemire et dans son souhait d'obtenir un siège permanent au conseil de sécurité de l'ONU. En échange New Dehli soutient la candidature vietnamienne pour entrer dans l'OMC.

La coopération est également militaire. En 2000 les deux marines nationales ont mené un exercice conjoint dans le sud de la Mer de Chine. Comment ne pas y voir un message adressé à la Chine ?

Les projets de coopération avec les occidentaux sont décevants. L'Union européenne reste cependant la première région d'origine des investissements et des aides étrangères, devant même le Japon. Mais les IED diminuent et le poids politique des pays européens face à la Chine est négligeable. Le Vietnam ne ferme cependant aucune porte, et il est intéressant de constater son entrée dans la Francophonie en accueillant son sommet en 1997.

La Russie, qui continue ses relations avec la RSVN n'a plus les moyens de maintenir son aide économique à la hauteur de ce qu'elle a été. Elle n'en constitue pas moins un contre poids politique intéressant.

Enfin, une tentative de rapprochement avec les Etats-Unis a été initiée en 1995, après la levée de l'embargo américain en 1994. Néanmoins, l'apport économique issu de la restauration des liens diplomatiques américano-vietnamiens est limité. En 2000, les Etats-Unis ne sont que les 10^{ème} investisseurs étrangers. A cela, plusieurs raisons.

- un fort ressentiment anti-Vietminh aux Etats-Unis, en particulier dans les milieux conservateurs et au Congrès avec en exergue le problème des disparus de la guerre.
- un refus des entreprises d'investir dans un pays où l'opacité administrative et la corruption sont particulièrement décourageantes.

Le président CLINTON a visité le Vietnam en 2000. L'ordre du jour était : le problème des disparus, les liens économiques (50 cadres des grandes firmes accompagnaient le président) et la promotion de la démocratie.

Si les Vietnamiens considèrent avoir fait des efforts pour la recherche de disparus au combat, la coopération en matière de recherche de prisonniers est estimée insuffisante par les Américains.

Mais surtout, les Vietnamiens ne supportent pas les leçons de démocratie. Le parti a peu apprécié certains discours du président Clinton, non diffusés au Vietnam.

Malgré une situation plus favorable que celle de Cuba, aucun lien plus profond ne pourra être établi sans un changement de régime à Hanoi, à moins d'une tension Etats-Unis - Chine qui rendrait le Vietnam incontournable pour les Américains.

Ainsi, pour le siècle qui débute, la Chine constitue encore le voisin qui façonne l'économie et la politique extérieure du Vietnam. Le puissant voisin est à la fois l'opportunité du développement et un danger pour l'indépendance économique et politique de la RSVN. Il est perçu comme tel, et par la population et par le parti. Mais, le véritable frein à la croissance et au développement vietnamien est bien plutôt le PCVN lui-même qui entrave les réformes de l'Etat et de la société.

Déjà en 1997, lors de la révolte dans les campagnes, les cadres du parti et les fonctionnaires avaient été mis en accusation pour la corruption et la mauvaise gestion des terres. En 2002, le procès de NAM CAM, chef d'un gang qui opérait avec des appuis haut placés, a profondément fragilisé le PCVN aux yeux de la population vietnamienne. Alors, une politique sino-vietnamienne qui défavoriserait cette

dernière pourrait sonner le glas du parti ou au contraire le pousser à durcir le régime et à réprimer davantage la contestation au Vietnam.

BIBLIOGRAPHIE

LES OUVRAGES.

- ❖ CHANDA Nayan,, *Les frères ennemis*, Presses du CNRS, Paris, 1987.
- ❖ DANG DUC DAM, *L'économie du Vietnam(1986-1995)*, Thê gioi, Hanoi, 1995.
- ❖ DELALANDE Philippe, *Le Vietnam face à l'avenir*, L'harmattan, Paris, 2000.
- ❖ DE VIENNE Marie Sybille, *L'économie du Vietnam 1955-1995. Bilan et prospective*. La documentation française, Paris, 1994.
- ❖ DOMENACH Jean-Luc, RICHER Philippe, *La Chine* (2 tomes), Imprimerie nationale, Paris, 1987.
- ❖ FERAY Pierre-Richard, *Le Vietnam*, QSJ n°398, PUF, Paris, 1996.
- ❖ FRANCHINI Philippe, *Les chemins de l'espoir*, (2 tomes), Fayard, Paris, 1997
- ❖ FROST Frank, *Vietnam's foreign relations : dynamics of change*, Institute of Southeast Asian studies, Singapore, 1993.
- ❖ GODEMENT François, *Dragons de feu, dragons de papier*, Flammarion, Paris 1998.
- ❖ GODEMENT François (dir), *Chine, Japon, ASEAN. Compétition stratégique ou coopération* , la Documentation Française, 1999.
- ❖ HERLAND Michel, *Le Vietnam en mutation*, La documentation française, Paris 1998
- ❖ JOYAUX François, *La nouvelle question d'Extrême-Orient*, Payot, Paris, 1985.
La nouvelle question d'Extrême-Orient 2, Payot, Paris, 1988.
- ❖ PAPIN Philippe, *Vietnam, parcours d'une nation*, La documentation française, Paris, 1999.
- ❖ POMONTI Jean Claude, *Vietnam, quand l'aube se lève*, Picquier, Arles, 1997.
- ❖ PULMUJOKI, Eero, *Vietnam and the world Marxist-Leninist doctrine and the changes in International relations*, Martin's press, 1997.

CARTOGRAPHIE



SOMMAIRE	1
INTRODUCTION.	2
1. HISTORIQUE DES RELATIONS SINO-VIETNAMIENNES	4
1.1 Ere pré communiste.	4
1.2 Ere communiste.	6
2. LE RAPPROCHEMENT NECESSAIRE.	8
2.1 L'intérêt des partis communistes.	8
2.2 l'affaiblissement vietnamien redessine sa politique extérieure régionale.	9
2.3. Les visées régionales de la Chine.	11
2.4 Le discours officiel sur les relations bilatérales.	12
3. LA REALITE DES RELATIONS BILATERALES.	15
3.1 le règlement des conflits territoriaux et maritimes à la faveur des Chinois.	15
3.2. le déséquilibre des échanges commerciaux.	19
3.3 l'impact de l'entrée de la Chine dans l'OMC.	27
CONCLUSION.	30
BIBLIOGRAPHIE	33
CARTOGRAPHIE	34